

PROCEDURES D'ESSAI DEFINITION - PRESENTATION - REDACTION

Page 1/6

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. TERMINOLOGIE	1
3. DÉFINITION	1
4. DOMAINE D'APPLICATION	2
5. IDENTIFICATION	3
6. PRÉSENTATION	3
7. RÉDACTION ET PLAN-TYPE	3
7.1. TITRE	3
7.2. AVANT-PROPOS	3
7.3. OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION	4
7.4. PRINCIPE	4
7.5. MOYENS D'ESSAI	4
7.6. PRÉPARATION DES PIÈCES OU ENSEMBLES	4
7.7. MODE OPÉRATOIRE	4
7.8. EXPRESSION DES RÉSULTATS	4
7.9. PROCÈS-VERBAL D'ESSAI	5
7.10. REMARQUES	5
7.11. DOCUMENTS CITÉS	5
7.12. ANNEXE	5
8. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	6
8.1. HISTORIQUE	6
8.2. DOCUMENTS CITÉS	6
8.3. EQUIVALENT À :	6
8.4. CONFORME À :	6
8.5. MOTS CLEFS	6

1.OBJET

La présente norme a pour objet de préciser le domaine d'application des procédures d'essai et d'en indiquer les règles de présentation et de rédaction.

2.TERMINOLOGIE

Les termes ci-après, utilisés dans la présente norme sont décrits dans la norme de gestion A10 1100 :

- CAHIER DES CHARGES (CDC)
- ENSEMBLE
- PIÈCE
- PROCÉDURE D'ESSAI (PES)
- PRODUIT

3.DEFINITION

Conformément aux descriptions figurant dans la norme A10 1100, la procédure d'essai (PES) est une norme définissant les conditions dans lesquelles doivent être effectuées des mesures ou vérifications nécessaires pour garantir l'aptitude à l'emploi de pièces ou d'ensembles.

4.DOMAINE D'APPLICATION

Les procédures d'essai constituent généralement un complément aux définitions Etudes (plans, cahier des charges...).

Elles doivent être établies chaque fois qu'elles ont un caractère répétitif et chaque fois que leur rédaction alourdirait sensiblement le contenu d'un cahier des charges.

Inversement, si une procédure est relativement simple et spécifique, elle peut être intégrée à ce dernier.